

De la Commission des liqueurs à la Société des alcools

Michèle Perron

Numéro 44, hiver 1996

Les plaisirs de la table

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/8549ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Perron, M. (1996). De la Commission des liqueurs à la Société des alcools. *Cap-aux-Diamants*, (44), 44-52.



De la Commission des liqueurs à la Société des alcools



par Michèle Perron

Le commerce et la consommation de boissons alcooliques ont de tout temps fait l'objet de préoccupations sociales importantes. Au Québec, dès le début de la colonisation, l'État et l'Église sont aux prises avec ce problème qui atteint autant les colonisateurs que les autochtones qui troquent des fourrures contre de l'alcool.

Pressés par les mouvements de tempérance et par le clergé, les gouvernements émettent au fil des ans toute une série de réglementations pour régir le commerce et la consommation des boissons alcooliques. Certaines de ces lois confèrent aux municipalités le droit de prohiber localement la vente de boissons alcooliques, alors que d'autres interdisent, par exemple, la consommation de spiritueux.

Contourner la prohibition

Lorsque la Commission des liqueurs de Québec est créée, le 1^{er} mai 1921, à la suite de l'adoption de la Loi sur les boissons alcooliques, cette décision du gouvernement est perçue comme une solution fort originale puisque partout ailleurs en Amérique du Nord, l'influence des groupes de tempérance a finalement mené à la prohibition totale. Par le biais de ce monopole d'État, ancêtre de la Société des alcools du Québec, le gouvernement contrôle enfin pleinement le commerce et la consommation de l'alcool sur tout le territoire de la province.

La mise en place de la Commission des liqueurs de Québec entraîne une réorganisation totale du commerce des boissons alcooliques exercé jusqu'alors par des épiciers et des importateurs.

Installé dans l'ancienne prison du Pied-du-Courant, au coin des rues de Lorimier et Notre-Dame,

L'un des quatre magasins de la Commission des liqueurs de Québec qui étaient exclusivement réservés à la vente de vin. Photo, fin de la décennie de 1920. (Archives de la Société des alcools du Québec)

le monopole d'État rachète tous les stocks détenus par l'entreprise privée, embauche quatre cent quinze employés et ouvre soixante-quatre succursales dès la première année. Ces magasins, à l'allure sévère et aux comptoirs grillagés qui rappellent des confessionnaux, rapportent quinze millions de dollars au cours de cette première année avec un revenu net de quatre millions de dollars.

Dès ses débuts, la Commission se dote d'un laboratoire pour contrôler la qualité des produits qu'elle commercialise. Par ailleurs, afin d'assurer les meilleurs prix de vente possible, la Commission exploite sa propre usine d'embouteillage dès 1922. En 1926, elle embouteille déjà 23 marques de vin et près de 40 marques de spiritueux, même si ces derniers, subissant encore les contrecoups de la dernière législation qui en proscrivait la vente, ne peuvent être achetés qu'une bouteille à la fois depuis 1921.

En ce qui a trait à ses activités d'octroi de permis et de surveillance des établissements, le monopole émet plus de 1 800 permis entre 1921 et 1923 et s'adjoit quelque 35 inspecteurs afin de faire respecter la loi dans ses magasins et les débits.

Les débuts de la Commission des liqueurs de Québec sont marqués par la prohibition de l'alcool aux États-Unis et dans les autres provinces canadiennes. En effet, le Québec devient rapidement un lieu de prédilection pour les touristes américains et... pour les contrebandiers dont les activités sont confirmées non seulement par le grand nombre de débits clandestins mis au jour entre 1921 et 1934, mais également par les revenus nets de la Commission qui, de 4 035 919 \$ qu'ils étaient en 1921-1922, passent à 20 080 613 \$ en 1929-1930 au plus fort de la prohibition américaine pour retomber à 5 339 436 \$ en 1933-1934, alors que le commerce et la consommation de boissons alcooliques sont partout légalisés.

À la même époque, l'impact économique réel de la Commission et son rôle fiscal sont reconnus de tous. En effet, au cours des neuf premières années de son existence la Commission a versé une moyenne de 6 millions de dollars par année, alors qu'entre 1909 et 1918, la totalité des établissements licenciés n'avaient versé environ que 829 000 \$ par année et ce, malgré un nombre plus élevé de débits de boissons et une consommation des spiritueux plus considérable.

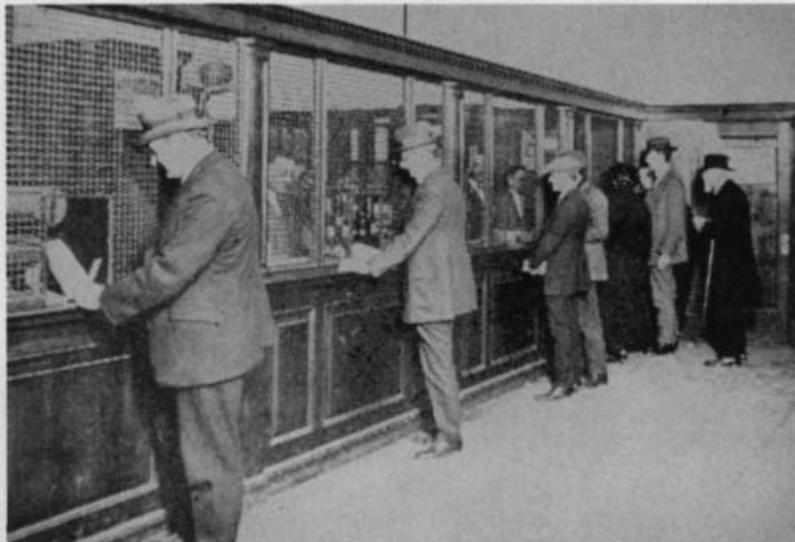
Tout au long du règne de la Commission des liqueurs de Québec, divers groupes font des pressions afin que soit remaniée la loi des liqueurs. Si une mini-réforme modifie en 1941 les catégories de permis et resserre la réglementation portant sur la limite d'âge, les heures de fermeture des débits et les articles concernant la publicité

de boissons alcooliques, ce n'est qu'en 1961 qu'intervient un réel changement avec la création de la Régie des alcools du Québec.

La régie des alcools du Québec

Sanctionnée le 13 avril 1961, la nouvelle Loi 34 sera désormais régie par un organisme composé de deux administrations distinctes, l'une chargée

Les comptoirs grillagés rappelant des confessionnaux, donnaient une allure sévère aux succursales de la Commission des liqueurs de Québec. Photo vers 1930. (Archives de la Société des alcools du Québec)



de l'octroi et du contrôle des permis, l'autre du commerce des boissons alcooliques.

Évoluant à l'époque de la Révolution tranquille qui appelait un développement social dynamique, la nouvelle Régie des alcools du Québec entreprend de moderniser ses installations et ses activités. Elle transforme ses magasins en succursales semi-libres-services, ce qui permet enfin aux clients de voir et de choisir les produits, mécanise ses opérations d'embouteillage, informatise ses procédures comptables et ouvre un centre de distribution à Québec.

Ancienne prison du Pied-du-Courant vers 1900, Montréal. Aujourd'hui la Société des Alcools du Québec y loge son siège social. (Fonds Massicotte, Bibliothèque nationale du Québec)



Embouteillage des spiritueux à la Commission des liqueurs de Québec.
(Archives de la Société des alcools du Québec)



L'aménagement de cette succursale semi libre-service de la Régie des alcools du Québec permet enfin aux clients de voir les produits qu'ils désirent acheter. Photo vers 1961.
(Archives de la Société des alcools du Québec)

une commission d'enquête sous la présidence du juge Lucien Thinel. Suivant les recommandations de cette commission, deux entités juridiques et opérationnelles tout à fait distinctes sont créées en 1971 : la Société des alcools du Québec et la Commission de contrôle des permis d'alcool, aujourd'hui appelée la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Cultiver le goût

Pour réaliser son nouveau mandat commercial, la Société des alcools du Québec doit adapter ses activités, et les 215 succursales dont elle hérite au moment de sa création, aux nouvelles habitudes de vie des consommateurs québécois.

Amorcée en 1970, la transformation des succursales semi-libres-services en succursales libres-services se poursuit jusqu'en 1983 et permet à la

Ses employés ayant été les premiers à former un syndicat dans le secteur public en 1961, la Régie est le théâtre de la première grève des travailleurs du secteur public au Québec en 1964, conflit qui durera deux mois.

L'Exposition universelle de 1967 marque le début d'une véritable culture gastronomique au Québec. La Régie octroie des permis aux pavillons des 90 pays participants et installe sur le site un kiosque qui présente au public une gamme sans précédent de vins et de boissons alcooliques provenant de tous les coins du monde. En 1968, après une deuxième grève de ses employés, une saisie d'alcool sème le doute sur la légalité des gestes de la Régie et le gouvernement institue

Société de se rapprocher davantage de sa clientèle. Parallèlement, la Société développe des programmes d'animation dans ses succursales, participe à des salons d'exposition et à divers événements publics.

En 1973, elle ouvre une première Maison des vins à Québec afin de commercialiser une gamme exclusive de produits prestigieux. D'autres Maisons des vins verront ensuite le jour à Montréal, Hull et Trois-Rivières. À la même époque, une attention particulière est portée à la formation du personnel de succursale et la Société développe un programme de cours sur la connaissance des vins et des spiritueux.

(Suite de l'article à la page 51)

(Suite de l'article: De la commission...)

Puis, en 1977, la Société modernise ses activités d'entreposage et de mise en bouteilles en inaugurant son Centre de distribution de Montréal dans l'est de la ville. Alors que l'entrepôt ultramoderne peut contenir environ 18 millions de bouteilles, l'usine d'embouteillage, aujourd'hui appelée Maison des Futailles, traite les vins et les spiritueux à un rythme pouvant atteindre 12 000 bouteilles par heure ! En outre, tous les vins ou les spiritueux reçus en vrac sont conservés dans d'impressionnantes cuves en acier inoxydable d'une capacité variant entre 227 et 4 546 hectolitres !

Le 18 septembre 1978, un événement majeur marque le commerce des boissons alcooliques au Québec : le vin fait son apparition dans les épicerie alors que 30 produits prennent place dans un présentoir spécial. Les restrictions imposées quant aux quantités maximales de marques et de formats que peuvent commercialiser les épiciers tomberont complètement en mars 1986. Entre-temps, en janvier 1981, les brasseries obtiennent de leur côté le droit de vendre le vin et le cidre en fût.

C'est à la fin de l'année 1983 que la privatisation de la Société des alcools du Québec est annoncée. Différentes formules sont étudiées et le franchisage des succursales, au nombre de 359 à cette époque, est retenu et doit débiter en octobre 1985. Cependant, le ministre responsable de



la Société reporte l'adjudication des succursales au mois de janvier 1986. En décembre 1985, le parti libéral prend le pouvoir et remet le dossier à plus tard.

Une fois passée cette période de bouleversements, la Société des alcools du Québec s'engage résolument dans la consolidation de ses acquis et met l'accent sur la performance économique et sur la qualité des services qu'elle offre à sa clientèle. En 1988, elle procède à la réfection de son siège social toujours installé dans l'ancienne prison de Montréal située au Pied-du-Courant et, en 1990, elle adjuge le plus important contrat en système de gestion de ses points de vente, un investissement de 10 millions de dollars.

En même temps, la société d'État poursuit son rôle social dans l'éducation du public, par l'information et l'incitation au bon usage de même que par un contrôle sévère de l'accessibilité des boissons alcooliques aux mineurs. Sa campagne «La modération a bien meilleur goût», une participation financière aux activités d'organismes d'aide et d'intervention auprès des toxicomanes, le développement d'un programme scolaire préventif conçu spécialement pour les jeunes ainsi que la création de la fondation Educ'alcool ne sont que quelques exemples de sa contribution sur le plan social.

Une entreprise commerciale tournée vers l'avenir

Véritable entreprise commerciale, la Société des alcools du Québec développe constamment de

Quelle évolution! Les clients peuvent déambuler dans les succursales libres-services de la Société des alcools du Québec et manipuler eux-mêmes les bouteilles. Photo fin de la décennie 1970. (Archives de la Société des alcools du Québec)

SOIXANTE-QUINZE ANS À LA MÊME ADRESSE

Dès sa création en 1921, la Commission des liqueurs de Québec aménage son siège social dans l'ancienne prison du Pied-du-Courant située au coin des rues de Lorimier et Notre-Dame. Cet édifice, désaffecté depuis le transfert des prisonniers à la nouvelle prison de Bordeaux en 1912, a été érigé à partir de 1831. Il est surtout connu comme «la prison des Patriotes» puisque c'est là que les insurgés de 1837 et de 1838 ont été détenus et que douze des cinq cents patriotes emprisonnés ont été pendus.

Avec l'installation de la Commission des liqueurs de Québec, le site connaît d'importantes modifications entre 1921 et 1924 avec, entre autres, l'ajout d'un édifice rattaché à la Maison du Gouverneur sur le côté est de la rue de Lorimier, le remplacement de l'aile arrière par un vaste entrepôt et l'ajout d'un quatrième étage à l'aile est. En 1960, la Régie des alcools du Québec entreprend la construction d'un nouvel édifice administratif rattaché à la Maison du Gouverneur sur le côté nord de la rue Saint-Antoine.

Puis en 1987, la Société des alcools du Québec, nommée «Gardien du bien culturel» en 1978, entreprend des travaux majeurs de réaménagement de son siège social et de mise en valeur du site. Elle dégage l'ancienne prison en démolissant les ailes ajoutées, transforme l'entrepôt en un complexe administratif et rénove la Maison du Gouverneur afin de lui redonner son allure d'antan.



Aujourd'hui, plusieurs succursales de la Société des alcools du Québec ont l'allure de véritable boutiques spécialisées. Décor, étalages et services, tout est mis en œuvre pour se rapprocher davantage de la clientèle. Photo fin de 1994.

(Archives de la Société des alcools du Québec)

nouvelles approches et de nouveaux outils de commercialisation afin de s'adapter aux habitudes de vie de sa clientèle et aux tendances du marché. Ainsi, après avoir mené une enquête auprès de sa clientèle, elle adoptait récemment un nouveau concept de bannières pour ses succursales. Composé de succursales SAQ Express, SAQ Classique et SAQ Sélection, ce nouveau concept permettra d'ici trois ans d'harmoniser chacun des points de vente avec les besoins de sa clientèle.

Le réseau de vente au détail de la Société des alcools du Québec compte aujourd'hui plus de 300 succursales, 150 agences et 3 comptoirs de vin en vrac. Elle y commercialise 3 700 produits dont plus d'une centaine sont embouteillés par la Maison des Futailles. ♦

Pour en savoir plus :

Robert Prévost, S. Gagné et M. Phaneuf. *L'histoire de l'alcool au Québec*. Montréal : Éditions internationales Alain Stanké, 1986.

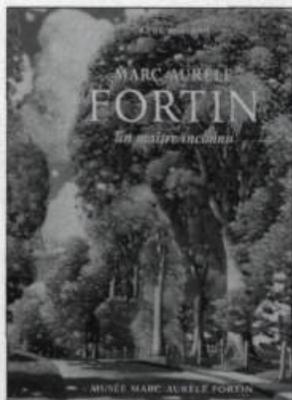
Claude Marier. *La Société des alcools du Québec : de ses origines à nos jours*. Montréal : Société des alcools du Québec, 1994.

Michèle Perron est rédactrice-pigiste.

MARC-AURÈLE FORTIN

un maître inconnu

par René Buisson



224 pages,
140 illustrations
en couleur,
40 en noir et blanc.
85,00 \$ (plus taxe)
(514) 845-6108

Fortin, le plus célèbre et le plus joyeux de nos peintres, a livré à la postérité une œuvre incomparable et transcendante.

Indépendant de fortune et, jouissant en fin de carrière d'une prodigieuse renommée, cet artiste se retrouve subitement séquestré, honteusement exploité et réduit à la plus ignoble misère.

Témoin de ce drame, l'auteur, pour la première fois, soulève un coin du voile qui recouvre ces douze années de tribulations.

MUSÉE MARC-AURÈLE FORTIN



LE MIRAGE

WILLIAM JOHNSON
REND
COMPRÉHENSIBLE
L'HISTOIRE DES
DERNIÈRES TRENTE
ANNÉES DE NOTRE
HISTOIRE.

«Le problème Québec-Canada ne relevant pas, à sa racine, du domaine politique, ne peut être soulagé par aucune solution strictement politique. Il relève plutôt du domaine des idéologies et, plus précisément, des mythologies.»

—William Johnson

LE MIRAGE, aux Éditions RD
1-800-481-2440/rdppub@vir.com